

PRIX DE L'ABONNEMENT
 pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 22 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUGE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 29 JUILLET 1846.

Chaque jour nous répétons au *Courrier de Lyon* qu'il s'écarte dans ses commentaires sur l'opinion radicale, que cette opinion n'est pas en cause, qu'il ne s'agit ici ni de ce qu'elle a fait, ni de ce qu'elle a fait, mais bien des élections, le *Courrier* ne nous comprend pas, ou feint de ne pas nous comprendre, et au lieu de discuter sur les élections, il discute sur les événements de novembre 1831 et d'avril 1834, qui sont un peu loin de nous. Depuis qu'ils se sont accomplis, les hommes et les choses se sont modifiés. Aussi nous semble-t-il qu'il est assez peu opportun, quand on a à s'occuper d'actes légaux et réguliers, de se mettre à cheval sur des actes irréguliers et illégaux; mais c'est afin de jeter la confusion dans les esprits et de porter la perturbation dans les consciences. Encore une fois, de quoi s'agit-il aujourd'hui? De la politique du ministère. Sur quoi le corps électoral est-il appelé à prononcer? Sur cette politique. Elle est donc l'objet du débat. Présentez-en le mérite tant que vous voudrez, nous y consentons; mais faites-nous grâce de vos récriminations sur les actes du parti radical, il ne vous en fournit assurément ni le prétexte ni l'occasion.

Nous vous l'avons déjà dit, les lois sur les associations et sur la presse ont changé la situation des partis. En mettant des entraves à la libre expression de la pensée, en ôtant aux citoyens le droit de se réunir politiquement, vous avez supprimé toute liberté extra-légale, vous avez mis hors de page les opinions qui cherchaient leur point d'appui en dehors de la constitution; vous avez rétabli une barrière infranchissable entre le passé et le présent. Vos récriminations sont inconstitutionnelles; elles prouvent votre mépris pour les fictions légales; elles prouvent que vous ne savez pas saisir l'esprit des lois que vous réclamez si vivement. Le rapporteur de ces lois devrait vous en expliquer le sens réel et vous apprendre comment on doit les interpréter.

Quant à nous, nous nous sommes depuis long-temps placés sur le terrain de la constitution, et si nous nous y sommes mis sans hésitation, c'est que cela nous a paru nécessaire pour gouverner le pays de vos instincts despotiques, de vos appétits insatiables d'intimidation. Ce n'est pas d'hier que nous vous recommandons de vous conformer à la légalité, que nous vous suivons pas à pas dans les violations que vous faites des lois; en le faisant, nous sommes dans le plein exercice de notre droit, et nous agissons, ce nous semble, dans le cercle de la constitution. Vous aimeriez mieux nous voir faire des théories sur l'attribution ou sur les combinaisons infinies des passions humaines; alors nous n'attirerions pas vos colères, et nous obtiendrions parfois de vous quelques paroles d'encouragement; mais nous ne comprenons pas ainsi la politique.

Tout en faisant la part des théories, nous ne négligeons pas celle qui revient à la pratique politique, et nous tenons à honneur de ne rien céder de ce côté et d'aller droit aux hommes et aux choses. Nous savons bien que cette voie n'est pas sans périls, mais en la suivant nous accomplissons un devoir; nous le faisons, quoi que vous en disiez, sans colère et sans violence. Quand vous nous accusez de passion, vous nous jugez mal; quand vous nous dans laquelle vous jette la lutte électorale vous em-

pêche de voir clairement ce qui se passe autour de vous. Nous gardons notre sang-froid, et vous ne nous le ferez pas perdre un moment; vous ferez pour cela de vains efforts. Entendez-le bien : à vos récriminations nous opposerons des raisons; à vos insinuations malveillantes nous répondrons par des faits. Quand vous nous parlerez des événements de novembre, qui n'ont rien à faire dans la lutte électorale, nous vous répondrons par l'indemnité accordée à Pritchard; quand vous vous étendrez complaisamment sur votre *revanche* d'avril, nous vous montrerons le total de nos dépenses : il s'élève à quinze cents millions; si vous insistez, nous prouverons qu'au train dont vont les choses, il sera avant peu de seize cents millions. Peut-être qu'à force de vous présenter ce tableau affligeant du présent, vous serez obligés de vous en occuper et de faire trêve à vos souvenirs historiques. Encore s'ils étaient exacts! mais en tous points ils sont controuvés.

Ainsi, vous parlez des événements de novembre pour les dénaturer; vous savez bien qu'ils n'ont eu aucun caractère politique, qu'ils n'ont en aucune façon été provoqués par les radicaux qui, à cette époque, étaient fort peu nombreux à Lyon; vous savez bien que ceux d'entre eux qui appartenaient à la garde nationale se sont rendus à leur poste quand ils ont été appelés et qu'ils ont concouru autant qu'ils l'ont pu au maintien de la tranquillité publique. En ce moment de confusion, l'idée politique était hors de cause, la question des salaires était seule pendante, et l'organe de l'opposition de cette époque a fait tout son possible pour empêcher le déplorable conflit qui a ensanglanté nos rues.

Quant aux événements d'avril, l'autorité a-t-elle pris alors toutes les mesures nécessaires pour les empêcher? Devait-on, au moment où se discutait la loi sur les associations, continuer l'affaire des mutuellistes? La prudence conseillait, ce nous semble, de l'ajourner. D'ailleurs, les sociétés de cette époque ont été dispersées, les journaux qui les défendaient ont cessé d'exister, et nous vivons sous une autre législation de la presse; est-il convenable de rappeler un passé qui n'a plus de lien avec le présent, et de le rappeler à propos d'élections? Voilà ce que nous demandons aux hommes de bonne foi; voilà ce que nous vous demanderions à vous-mêmes, si la fièvre électorale vous laissait quelque répit. La loi convoque les électeurs à user de leurs droits, ils s'y préparent paisiblement, et vous n'écrivez plus qu'en style de réquisitoire; des déclarations sont faites dans des termes modérés, et vous vous livrez à une polémique qui a un odieux parfum de guerre civile; on dirait que vous vous plaisez aux descriptions lugubres, que vous vous récréiez en traçant des tableaux bien sombres et bien lamentables. Heureusement que tout le monde sait maintenant que penser des époques que vous rappelez, et qu'on sait faire la part de chacun.

La France a traversé le Directoire; elle avait vu les saturnales de la Régence, elle avait vu les hontes de Louis XV, elle a subi 1815 et les femmes du faubourg Saint-Germain dansant avec les alliés; elle est sortie de cette vase, elle s'est purifiée du contact de ces orgies. Elle traversa 1846 et les ignominies des chemins de fer, et la vénalité des places, et les indignités qui se commettent dans une partie du corps électoral; elle en sortira pure et assez forte pour pardonner.

Le mouvement électoral est dans toute son ardeur. Des comédies, qui seraient bien divertissantes si le sort du pays ne dépendait pas de leur succès, sont jouées dans l'est et dans l'ouest, dans le nord et dans le midi, dans les départements frontières et dans ceux du centre, à Paris comme aux Alpes et dans les Pyrénées, dans les lieux où la population se presse et dans les déserts où l'on est nommé député par 50 ou 60 voix. Les bulletins s'achètent à l'avance avec des places, et des fonctionnaires en grand nombre, moins intelligents et plus corrompus que les autres citoyens, travaillent à faire fructifier par la pratique cette doctrine que les longs et bons services doivent être comptés pour rien quand ils sont mis en balance avec le courtage électoral.

Les candidats *conservateurs* (puisque c'est le mot adopté) sentent bien où le bât les blesse. Ils ont soin de ne pas se dire ministériels. Ils sont indépendants, ils veulent le progrès, ils réclament l'impôt, etc., etc. Mais quand cette masse de pritchardistes, qui vient de quitter la chambre, votait que M. Martin (du Nord) n'avait pas violé la loi, après que ce ministre venait de reconnaître lui-même cette violation, claire comme le jour; quand ces députés indépendants absolvaient la violation de la loi des gardes nationales, violation patente et avouée, ils parlaient aussi tout haut de leur indépendance. Les journaux subventionnés avaient l'ordre de la vanter, tout en raillant celle de l'opposition, et les *indépendants* du centre se dédommageaient de leurs votes en disant dans les couloirs, à leurs collègues, qu'ils étaient les *soldats du ministère*, qu'ils avaient été chefs et obéissaient à la discipline, et qu'enfin, s'ils avaient été libres, là où ils venaient de donner 220 voix, ils n'en auraient pas fourni 7. C'est de l'histoire cela, et de l'histoire d'hier. Sur quoi donc se fonderaient les soldats disciplinés de la dernière session pour faire croire aux bons électeurs qu'ils s'insurgeront dans la session prochaine et qu'ils résisteront soit aux nouvelles instances des médians de la liste civile, soit aux présentations de lois liberticides, soit aux nouvelles lâchetés d'un ministère dont la politique est toute dans ces mots : Si nous ne reculons pas, nous aurons la guerre?

Le devoir des électeurs opposants est de rester incrédules aux promesses de ceux qui ont mis la France dans la boue et qui ont favorisé tous les actes du ministère, approuvé sa politique au Maroc, en Syrie, au Texas, en Espagne, et vis-à-vis de la malheureuse Pologne, dont M. Guizot a absous et loué les détestables bourreaux. Leur devoir est encore de surveiller les menées électorales de ces complices d'une politique avilissante au dehors et manifestant au dedans une velléité d'absolutisme; il faudra que ces menées, que ces actes de corruption soient punis un jour; ou, s'ils ne le sont pas, s'ils sont couverts par le mépris de la nation, il importe au moins qu'on fasse quelques exemples, et ce sera, ce devra être le premier soin de la législature qui va sortir des urnes.

Il est à remarquer, du reste, que les hommes qui ont voté l'indemnité Pritchard s'abstiennent prudemment de toucher à cette question. Deux ou trois seulement, M. Terme à Villefranche, M. Massey à Amiens, ont abordé ce redoutable vote, et ils l'ont fait lourdement, maladroitement. C'est qu'il n'y a rien à dire pour absoudre cette infamie. Vous savez bien que le refus d'indemniser l'instigateur de la révolte où nos soldats ont versé leur sang à Taïti n'impliquait pas la guerre, puisque la peur de la guerre doit excuser l'infamie; l'Angleterre, qui cède à l'Amérique toute une province pour éviter des hostilités, n'engagerait pas avec la France une guerre où tout son commerce serait ruiné. On s'abuse en France quand on croit que nous seuls voulons la paix. Aucune nation ne veut tirer l'épée, et l'Angleterre moins que nous. Mais dans les hautes régions l'amour de la paix devrait s'appeler poltronnerie, et l'Angleterre exploite ce sentiment qui gouverne aujourd'hui la France de l'Empire. Au surplus, le vote pour Pritchard est resté

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 JUILLET.

SANS AMOUR.

(Suite et fin.)

La cérémonie nuptiale eut lieu dans l'humble église du bourg; peu de monde et peu de bruit, comme il convient aux heureux. On était au milieu de l'été. Le ciel bleu, les arbres chargés de fleurs et de fruits, la valée embaumée de parfums, l'air frémissant de mélodies mystérieuses, tout semblait les éléments de la fête dont la nature et l'amour faisaient tous les frais.

Maurice était bien pâle. Pendant toute cette journée, on le vit, à plusieurs reprises, essuyer son front mouillé d'une sueur glacée. Le soir il dit à son frère : — Ça va-t-il, le lendemain.

Maurice était bien pâle. Ses traits étaient profondément altérés, ses joues s'étaient creusées, son front semblait avoir pris des rides, ses yeux étaient ternes et sans éclat. Mais à ce point que tout le monde s'inquiéta, qu'on s'empressa autour d'une voix brève : — Je n'ai rien... rien, vous dis-je.

Maurice encore. Maurice avait trop présumé de ses forces, ou plutôt, brisée dans la lutte, devait enfin lui échapper. Le tableau de son frère l'irrita d'abord et souleva dans son cœur assez de colère pour le rendre fou.

Maurice fut malheureux pour qu'Héloïse ne s'aperçût pas de son état. Elle en partie la cause de ses souffrances, ou sa bonté inspira-t-elle seule la pensée de consoler le pauvre affligé? Mais toujours est-il que, renonçant à ses mutineries d'enfant, elle se mit à vouloir que tout le monde le fût autour d'elle, et que Maurice cette affection sainte et dévouée de la sœur pour le frère eut pour lui toutes ces délicates attentions que les femmes savent donner. Sans chercher à connaître la blessure de ce cœur détrempé, elle le guérit, et s'occupa de l'infortuné avec cette angélique douceur que la mère qui veille sur son enfant.

Maurice était sur un terrain brûlant qu'elle ne connaissait pas. Une fois elle avait encouragé l'amour de Maurice dès sa naissance, elle avait dit qu'il devait s'éteindre pour jamais. L'insensé vit dans l'amour d'Héloïse plus que de la pitié. La jeune femme avait dit à son frère : — Tu es malheureux, il faut le consoler! Et lorsqu'elle se voyait forcée à sourire, elle le suivait d'un regard inquiet, lui soufflant dans le cœur et vous calmait comme une mélodie céleste. Et, Maurice sentit son âme envahie par une joie folle; il osa, le

malheureux! penser qu'il pourrait être aimé.

Alors, dans ses nuits d'insomnie, en proie à un véritable délire, il accueillit les illusions les plus absurdes. Quelquefois il s'arrêtait effrayé. Son amour repoussé était un malheur, son amour partagé était un crime. Héloïse était la femme de son frère! Le cœur est toujours honnête, les passions seules l'enivrent et l'égarant. Cette pensée se dressait devant lui comme un remords poignant. Puis à elle succédait le doute ou plutôt la certitude de sa folie. Il se regardait et s'avouait avec rage l'impossibilité de donner de l'amour; mais c'était un rapide éclair de raison qui s'éteignait dans la nuit de l'erreur et même de la vanité. Nous l'avons dit, en voyant le monde de près, il l'avait haï et méprisé; il ne croyait ni à la vertu des femmes ni à la générosité des hommes. Il avait vu des femmes heureuses et aimées trahir leurs époux et leurs devoirs pour satisfaire un étrange caprice, et donner quelquefois pour rival à un homme beau et noble un valet insolent et laid. Il osa profaner Héloïse dans sa pensée, en la supposant capable d'accepter ce rôle indigne. Il avait trop souffert, il fallait qu'il devint fou ou qu'il mourût.

Du moment où il eut accueilli ces coupables espérances, tout sembla les justifier. Il donna aux plus innocentes paroles d'Héloïse un sens caché; son regard si chaste, il le vit plein d'encouragement et d'espoir. Il était entré trop avant dans cette route funeste pour revenir sur ses pas. Le voile qui couvrait ses yeux ne pouvait que s'épaissir; il marcha hardiment vers l'abîme où il devait périr.

Et pourtant, en dépit de son injurieuse confiance, il n'osait dire à Héloïse le trouble de ses sens et le crime de sa pensée. Rarement seul avec Héloïse, quand le courage de déclarer son coupable amour gagnait son cœur, Etienne ou son oncle paraissaient, et Maurice retombait dans son trouble, dans ses hésitations, qu'un regard d'Héloïse pouvait seul calmer.

Enfin, bonheur ou malheur, la fortune sembla le favoriser. Etienne dut aller faire un voyage de l'autre côté de la montagne avec M. de Monterat. Héloïse, un peu souffrante, ne put les accompagner; les chemins d'ailleurs étaient trop difficiles. Le beau-père et le gendre devaient être quatre ou cinq jours absents. Maurice restait seul avec la femme qu'il aimait.

Le jour même du départ de son frère, Maurice, décidé à tout braver, descendit dans le jardin où Héloïse était allée après avoir suivi des yeux son père et son époux. Retirée dans la partie la plus ombragée; elle était tombée dans une rêverie profonde, pleine de douces images sans doute, car ses lèvres souriaient tandis que ses doigts effeuillaient un bouquet de roses sauvages que Maurice lui avait apporté le matin. Lorsqu'elle leva les yeux, celui-ci était devant elle. Elle sourit et lui tendit la main : — Te voilà, frère? dit-elle. Que c'est bien à toi de venir partager ma solitude!

Maurice prit la main qu'elle lui tendait, mais la sienne était tremblante.

— Qu'as-tu donc? demanda la jeune femme, ta main est tremblante... tu es pâle... tu souffres donc?

— Oui, murmura Maurice d'une voix altérée en portant la main d'Héloïse à son front, vois comme ma tête est brûlante... je souffre... je suis si malheureux!

— Malheureux! répéta Héloïse de sa voix douce et pénétrante. Ne puis-je donc rien pour toi, moi ton amie d'enfance, ta cousine, ta sœur... — Mon amie... oh! tu peux tout!... tu peux changer cette vie si amère en une existence de bonheur!... tu peux régénérer un cœur qui se dessèche sous la souffrance! tu peux me faire bénir tout ce que je maudis, me faire aimer ce que je hais, me sauver enfin du suicide... ou d'un crime.

— Que veux-tu dire?... je ne te comprends pas... dit Héloïse qui éprouva un vague effroi et chercha à dégager sa main que Maurice retenait dans les siennes.

— Tu ne me comprends pas! reprit-il avec plus d'exaltation; tu n'as pas compris mon sombre désespoir, mes bizarreries, mes muettes fureurs! Quand ta tête repose sur le sein d'Etienne, quand ta main cherche la sienne, tu ne m'as pas vu, devant des larmes de rage, fuir comme le chamois blessé, emportant dans son flanc le fer qui le déchire! Tu n'as pas compris que je t'aime! non comme un ami, non comme un frère, mais comme un amant!...

— Ah! taisez-vous, malheureux! vous devenez fou!

— Oui, fou d'amour! folie terrible! car elle peut conduire à tous les crimes... Fou, dis-tu? mais c'est toi qui es folle de ne pas comprendre que je ne pouvais te voir tous les jours plus belle et ne pas t'aimer. Tu as compris l'amour d'Etienne et tu ne comprends pas le mien! parce qu'il est beau, lui... Mais mon cœur bat-il moins fort que le sien? mon âme est-elle moins ardente? mes sens sont-ils plus glacés!... Non! non! j'aime comme lui! j'ai reporté sur toi tous mes rêves! je t'aime comme nul ne t'aimera jamais! je donnerais ma vie pour toi! et si tu me repousses, si... — Et moi je vous dis que je ne puis vous entendre, reprit Héloïse avec force et en se levant. Votre amour est un crime. Ne suis-je pas la femme de votre frère, que vous voulez déshonorer? Ah! c'est infâme!...

— Héloïse, reprit Maurice avec rage, en serrant violemment son bras pour la forcer à se rasseoir, par pitié pour moi... pour toi... pour Etienne peut-être, n'arrête pas sur moi ce regard de mépris... songe que je n'ai rien à perdre... que ma vie n'est qu'une longue torture... un fardeau dont j'ai hâte de m'affranchir... mais avant... malheur à ceux qui m'ont fait tant souffrir!... malheur à toi!

Héloïse, effrayée du regard de Maurice, comprenant tout le danger qu'il y aurait à irriter ce malheureux, chercha à s'adresser à ses meilleurs sentiments, et cachant son trouble et sa frayeur :

dans la mémoire de tout le monde ; et les centriers de la dernière législature se trompent quand ils se disent entre eux qu'il est oublié, qu'il ne produit plus d'effet. On est sans doute bien oublieux en France ; mais cette lâcheté a passé toute mesure, et elle pèsera toute leur vie sur le front des malheureux qui l'ont commise ! D. G.

Il n'est sorte de calomnies que le pouvoir ne mette en avant pour entraver les candidats de l'opposition. A Vaise, le commissaire de police fait courir le bruit que M. César Bertholon, comme co-propriétaire de terrains et de propriétés aux Brotteaux, sollicitera pour que le débarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon soit aux Brotteaux. Ce bruit est contraire à la vérité ; M. Bertholon n'a aucune part dans les terrains des Brotteaux, n'a aucune propriété dans cette commune, et il est complètement désintéressé dans les chemins de fer.

Il est étonnant que le pouvoir tiennne tant aux voix des électeurs de Vaise, quand on sait que M. Desprez, il y a une année, répondit à une députation de cette commune qu'il pouvait se passer de ses suffrages. (Communiqué.)

On nous communique la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

« Monsieur le rédacteur,
C'est par erreur que nous avons écrit dans un article intitulé : *Élection du collège du nord*, les mots suivants : « Pas une voix ne s'est élevée, celle du président excepté, en faveur de l'ex-député, » dont le mérite spécial est d'être un homme connu. » Nous étions mal informés ; la vérité est que personne n'a pris publiquement la défense de l'ex-député, et que le propos attribué à M. le président de cette réunion, composée de fabricants, a été prononcé dans un groupe par une autre personne.

» PLUSIEURS ÉLECTEURS DU NORD. »

Paris, le 26 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Un journal qui n'a que l'estime des gentilshommes du procès Beauvallon trouve plaisir à signaler les députés de l'opposition qui ont apostillé un grand nombre de pétitions.

La feuille au grand format va même jusqu'à dire le nombre des pétitions apostillées. Il en résulte, ou que cette feuille ment, ce qui lui arrive fréquemment, ou qu'elle dit la vérité d'après les communications ministérielles.

Or, de quel droit les ministres communiquent-ils aux journaux le nombre des pétitions que tel ou tel aura cru devoir recommander ? Les pétitions ne sont-elles pas des choses qui doivent rester dans les ministères et ne pas recevoir de publicité ? L'apostille n'est-elle pas un témoignage de confiance dont le ministère seul doit apprécier la valeur ? Si l'on croit qu'il vaut mieux que les recommandations de députés s'accordent au grand jour, *coram populo*, qu'on le dise, et si ce principe, que nous approuvons, passe dans la pratique, nous ne nous en plaindrons pas, mais ce sera à une condition, c'est qu'on agira de même pour tous, c'est que la publicité sera la même pour toutes les pétitions, comme pour les recommandations qu'on y aura annexées ; autrement il y a une inégalité blessante et injuste.

Et, par exemple, n'est-on pas choqué à cette pensée que M. Lacave-Laplagne signale la complaisance plus ou moins banale de certains députés de l'opposition, et qu'il se taise sur ses propres mérites ? Quoi ! M. Lacave-Laplagne ne craindra pas qu'on lui rappelle le scandale de la nomination de son gendre, qui n'a pas l'âge nécessaire pour voter aux élections, et qui a une recette générale, parce qu'il a bien voulu épouser sa fille ! Quoi ! Monsieur le ministre, vous ne craignez pas qu'on vous rappelle les scandales de la compagnie des receveurs-généraux, et toutes les fautes de la direction-générale des postes tolérées, et tant de places données à la faveur, et jusqu'à une place de 6,000 f. donnée à un agent de police du château, et les fonctions créées pour votre fils Gustave, qui vient de sortir du collège, qui ne peut rester auprès de ses créanciers à Paris, et dont nous savons toute l'édifiante histoire ! Que s'il fallait faire le bilan des autres ministres, nous ne serions pas non plus embarrassés. Nous le ferons, si le journal auquel nous faisons allusion continue ses dénégations, qui n'ont d'ailleurs aucun but, car elles prouvent seulement que les députés de l'opposition ne se refusent pas plus que les autres à appuyer

une demande fondée sur le droit. Mais ils ne se vantent pas, comme je ne sais plus quel député sortant, d'avoir obtenu plus de dix millions pour son arrondissement !

— Le *Moniteur* nous apprend que M. Blondel, ancien directeur-général des affaires civiles en Algérie, est appelé dans le cadre de l'inspection générale des finances comme inspecteur général, en remplacement de M. Lafaurie, nommé conseiller maître des comptes.

M. le contre-amiral Parseval-Deschênes est nommé vice-amiral, en remplacement de M. le vice-amiral Arnous-Desauls, admis dans la seconde section du cadre des vice-amiraux et des contre-amiraux.

Le contre-amiral Deloffre est nommé préfet du 1^{er} arrondissement maritime, à Cherbourg, en remplacement de M. le vice-amiral de Moges, qui, pour des motifs de santé, avait demandé un successeur.

Enfin, M. Estourneau de Tersannes, chef de bataillon au 2^e régiment d'infanterie de marine, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de service et d'office.

— M. Bresson, auditeur de 2^e classe au conseil d'état, est nommé conseiller-référendaire de 2^e classe à la cour des comptes, en remplacement de M. Hubert, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et qui devient conseiller référendaire honoraire.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance qui approuve la fondation à Paris d'un collège catholique arménien, sous la dénomination de *collège arménien de Samuel Moorat*, par les soins et aux frais de l'académie arménienne des Mekitaristes de Venise. Ce collège est placé sous la protection spéciale du gouvernement français.

ÉLECTIONS DE TARN ET GARONNE.

Nous recevons les excellents renseignements qui suivent sur les élections de Tarn et-Garonne :

« En forçant les électeurs de Caussade à venir voter à Montauban, les ministres ont cru porter un coup mortel à l'opposition ; ils se sont trompés : ils ont assuré son triomphe. Dans une ville aussi sympathique pour M. de Malleville et si justement fière de ses services et de ses succès parlementaires, l'opinion publique décrètera pour ainsi dire la victoire.

« L'éternel M. Chalret est rentré en lice. M. Chalret, qui autrefois n'admettait guère d'autre révélation que celle de Condillac, aspire aujourd'hui à représenter les catholiques et à les préserver du protestant Malleville ! Depuis que des protestants, à la chambre, se sont montrés les plus fermes champions de la liberté de l'enseignement et de l'association religieuse, et que le très hérétique M. de Gasparin a si chaudement soutenu les jésuites eux-mêmes contre le gallican M. Dupin, les catholiques ne s'inquiètent plus autant de la dénomination baptismale de leurs candidats. Le clergé belge a été un roi protestant ! Que M. Chalret se rassure, le rôle qu'il ambitionne de remplir dans l'intérêt des catholiques, avec la permission des ministres, bien entendu, M. de Malleville s'en est déjà chargé, non en vue d'un culte qui n'est pas le sien, mais en vue de la charte et de la liberté.

« M. Cornac, président du tribunal civil, est aussi sur les rangs ; c'était assurément le droit de ses nombreux et dévoués amis de le présenter, et l'opposition n'aura pas à s'en plaindre. M. Cornac professe hautement quelques points importants du programme réformiste ; à ce titre, et sous bien d'autres, il ne peut équitablement être mis au rang de M. Chalret ; si l'honorable président était l'unique concurrent du candidat ministériel, il aurait droit sans contredit aux préférences de l'opposition, mais le choix de l'opposition est fait, et son devoir est tracé. M. Cornac justifiera nos appréciations en se ralliant à la majorité, quand sa volonté ne sera plus douteuse à ses yeux.

« M. Constans, jusqu'ici candidat de l'opposition de gauche à Castelsarrasin, se retire et cède noblement au vœu de ses amis qui ont jugé indispensable d'offrir un nom nouveau aux électeurs défectionnaires. C'est à M. Jacques Maison que la candidature a été décernée. M. Maison partage toutes les opinions de M. Constans ; il appartient à l'opposition modérée ; mais, loyal, ferme et fidèle, il tiendrait religieusement les promesses qu'il aurait faites aux électeurs ; et c'est le devoir de ceux-ci d'encourager, de fortifier les propensions réformistes de leur candidat, et de le porter plus en avant sur le terrain national ; ils répondraient ainsi à ses vœux. C'est à M. de Cours, candidat de la droite, qu'il sera donné, s'il le veut, d'imprimer aussi à l'opposition de Castel-Sarrasin le mouvement, la portée et l'énergie qui lui ont manqué jusqu'à ce mo-

ment. Déjà récemment secondé par ses vrais amis politiques, M. de Cours a atteint de bien près ce résultat, en imposant au candidat libéral, pour condition de son appui, un mandat réformiste... mais trop peu réformiste. Qu'il reste dans ces voies où son parti, comme lui-même, a si promptement regagné en dignité et en influence ce qu'il a perdu de son nombre ! Qu'il y reste fièrement, et s'y avance sans crainte et sans regret, la victoire peut venir l'y trouver. Ce n'est pas comme législateur, c'est comme candidat national qu'il peut être appelé par la majorité.

« Mais si son heure n'était pas encore venue, qu'il n'hésite pas à accorder son concours à l'honorable concurrent qu'on a choisi principalement peut-être en vue de quelques uns de ses amis et de lui-même, et qu'après l'avoir lié par un engagement sacré à la grande et souveraine cause de la réforme, il unisse franchement toutes ses forces aux siennes pour briser d'un seul coup le joug ministériel et rétablir avec éclat le collège de Castel-Sarrasin dans son antique honneur.

« Dans le collège de Moissac, hélas ! depuis si long temps indifférent au pays, et tout prêt peut-être à consacrer par son vote nouveau, mais pour la dernière fois sans doute, les lâchetés et les indignités que sa conscience flétrit ; dans ce collège, depuis tant d'années rebelle à ses propres sentiments, il se donne pourtant un admirable exemple que la presse ne saurait trop signaler et recommander au parti national, et qui seul suffirait pour relever l'honneur politique d'une ville.

« Des citoyens, long-temps séparés, souvent ennemis, émus en même temps et au même degré de l'abaissement et des périls de la France, ont résolu de sceller au fond de leur cœur leurs affections et leurs préférences théoriques pour ne plus songer qu'au devoir commun, qu'à l'intérêt puissant qui domine souverainement en ces tristes jours.

« Ces dignes citoyens, fraternellement unis dans un même but comme dans un même sentiment, ne veulent qu'un seul candidat, car ils ne demandent tous ensemble qu'une seule chose : la restitution du droit national et l'appel à la France, dont la main seule peut clore les abîmes ouverts devant nous.

« Puisse cet exemple être suivi ! puisse du moins la bonne foi et le dévouement des électeurs permettre de l'imiter partout ! Comme en 1842, l'opposition va opposer à M. Duprat M. Arago.

« Pourtant, si, comme le bruit s'en répand, de nombreux électeurs, échappés de leurs liens, ou ramenés à leur devoir par le spectacle qu'ils ont devant leurs yeux, venaient réclamer, au moment de l'élection, un nom moins significatif que celui d'Arago, l'opposition réformiste aurait à examiner la résolution qu'un fait aussi important serait de nature à lui imposer. »

On lit dans le *Journal du Loiret* :

Il y a maintenant seize ans jour pour jour que les aristocrates et les courtisans jetèrent à la nation le plus insolent défi qui jamais ait été porté à un peuple.

Il y a seize ans que grondait la tempête populaire qui ensevelit un trône sous un monceau de pavés.

Quelle leçon et quels souvenirs ! Par quelle fatalité est-il arrivé que la victoire du peuple ait produit tous les résultats d'une défaite ? Comment est-il advenu que le peuple vainqueur en soit aujourd'hui réduit à défendre pied à pied des droits que semblait lui assurer à jamais sa victoire ? Par quel phénomène le pouvoir issu des barricades a-t-il oublié son origine à ce point qu'à moins d'avoir renié leurs principes et leur passé, tous les hommes de juillet ont été refoulés dans l'opposition ? Comment expliquer enfin que le pouvoir fondé en juillet n'ait de faveurs et de justice que pour ceux qui l'ont combattu dès son origine, et que ceux qui l'ont établi soient pour-uivis, menacés, injuriés par ses agents et ses journaux ?

C'est que la révolution de juillet a été livrée à ses ennemis ; c'est que non seulement on veut tenir en arrêt la marche des idées libérales, mais qu'encore on a rêvé la restauration du passé et qu'on marche résolument à la conquête d'un absolutisme atténué par un faux semblant de représentation.

Électeurs, examinez combien a été rapide la marche en arrière suivie durant ces seize années par les escamoteurs de la révolution de juillet. Électeurs, c'est à vous que par une heureuse coïncidence la mission est donnée de célébrer l'anniversaire de cette révolution. Ce mot de juillet n'éveillera-t-il en vous aucun sentiment de patriotisme ? Réfléchissez-y bien. Il ne s'agit pas ici d'intérêts de clocher ; il s'agit du sort du pays ; il s'agit de sauver ce qui lui reste d'honneur national et de liberté. Soyez bien avertis que si vous nommez des candidats ministériels, ce n'est pas l'anniversaire de la révolution de juillet que vous aurez célébré, ce sera son enterrement.

On lit dans le *Patriote de Grenoble* :

« La nouvelle réunion des électeurs du 2^e collège de Grenoble, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, a eu lieu cette après-midi chez M. Anthoard, avoué.

« Après un exposé de la situation, fait par le président du comité, et duquel il résulte qu'une seule candidature s'est produite jusqu'à ce jour en opposition à celle de M. Félix Réal, ancien député ministériel.

— Maurice, dit-elle avec douceur, je ne trouve dans mon cœur ni mépris ni colère pour vous ; je vous plains, je souffre pour vous... Était-ce aujourd'hui que je suis liée devant Dieu et devant les hommes que vous deviez me parler d'amour ? n'était-ce pas quand j'étais libre que vous deviez me dire que vous m'aimiez ? Alors...

— Alors, vous eussiez ri de moi... Un amant laid et difforme à vous si belle !

— Vous ai-je donné le droit de parler ainsi ? reprit Héloïse avec plus de douceur encore. Sais-je ce que j'aurais fait ? Mais aujourd'hui je ne puis ni ne dois vous entendre. Aujourd'hui c'est moi qui vous prie avec larmes de chasser cet amour de votre cœur. Mon ami, vous entendrez la voix de la raison et de l'honneur. Vous vous éloignerez pour quelque temps, et plus tard, calme et guéri, ayant tout oublié, excepté mon amitié, vous reviendrez près de nous, heureux et consolé, pour être accueilli comme un ami, comme un frère.

— Oui, n'est-ce pas ? j'irai porter dans le monde ma souffrance et mon désespoir, vous laissant heureuse aux bras de votre époux, oubliant sous le charme de ses caresses le malheureux mourant loin de vous. Non, Héloïse, non ! Je resterai près de toi, comme un obstacle à ton parfait bonheur, jusqu'à ce que, vaincue par ma constance, tu te donnes à moi... par pitié ou par terreur... Il y a des moments où je ne me connais plus ; une fois déjà j'ai dirigé une arme sur Étienne... et un jour quelqu'un des trois tombera victime de cette dévorante passion que je ne puis vaincre et qui me tue.

— Ah ! vous êtes tout-à fait insensé, mais ne croyez pas m'effrayer ; dans cette lutte, vous seriez maudit de Dieu et haï par moi. Maintenant je veux que vous partiez, ou je dis à mon époux, s'il le faut, votre offense. Choisissez donc : mon amitié ou mon mépris. Selon votre résolution, je vous tendrai la main comme à un frère, ou je ne vous reverrai de ma vie.

Et, calme et digne, Héloïse, dût le cœur être oppressé par un indicible effroi, se leva et laissa Maurice atterré.

Puis, quand elle eut disparu, Maurice appuya sa tête dans ses deux mains, en murmurant : Malheur ! oh ! il arrivera malheur !

Ce jour-là et le lendemain, Héloïse, prétextant une migraine, ne quitta pas son appartement. Maurice ne la vit pas. Le troisième jour, il était à bout de courage ; toute la journée assis sur un banc devant les fenêtres d'Héloïse, il était resté immobile, laissant échapper des paroles incohérentes où la menace se mêlait à l'amour.

Il allait être onze heures, tout reposait dans la maison. Héloïse seule, vêtue d'un peignoir blanc, veillait assise près d'une table à ouvrage. Marthe

était couchée, et la jeune femme tournait le dernier feuillet de son livre, quand la porte s'ouvrit lentement. Elle se retourna avec effroi. Maurice était devant elle.

— Maurice ! s'écria-t-elle d'une voix tremblante, à cette heure... Que venez-vous faire ?

— Je viens, dit Maurice dont le regard avait quelque chose d'étrange, pour que tu rétractes les paroles que tu m'a laissées pour adieu il y a trois jours.

— Ce n'est ni le lieu ni l'heure de vous entendre. Maurice, sortez ou j'appelle.

— N'appelle pas, dit Maurice d'une voix vibrante en lui montrant un poignard qu'il tira de son sein, ou, sur Dieu ! je me tue à tes yeux !

Héloïse étouffa un cri de terreur et cacha sa figure dans ses mains. Pendant ce temps, Maurice, plus rapide que la pensée, alla à la cheminée et coupa le cordon de la sonnette.

— Que faites-vous ! s'écria Héloïse qui vit son mouvement.

— Maintenant, dit-il, tu m'entendras, car nul ne peut venir nous interrompre.

— Maurice ! au nom du ciel, que voulez-vous ?... votre regard m'épouvante ?

Il posa le poignard sur la table, et s'agenouillant devant Héloïse :

— Pourquoi trembles-tu ? Je te fais donc bien peur ?... Et pourtant je ne te demande rien... qu'un ordre moins cruel... car te quitter ce serait ma mort.

— Eh bien ! oui, dit Héloïse tremblante, oui, j'oublierai... je pardonnerai... mais sortez de cette chambre, Maurice, je vous en supplie !...

— Et tu n'exigeras plus que je parte ?

— Non, non... mais sortez !...

— Ah ! dit Maurice en se relevant, ma vue t'est si odieuse que tu me promets tout pour m'éloigner ; et demain, au grand jour, tu m'accableras de ton mépris. Je serais bien fou de céder à tes prières, de perdre cette heure qui m'appartient et qui te livre à mon amour.

Il était assis près d'elle et cherchait à l'attirer dans ses bras.

— Maurice ! s'écria Héloïse éperdue et résistante à son étreinte, Maurice, veux-tu donc ma mort ? Au nom de ton amour, laisse-moi !...

— Non, tu seras à moi, murmura Maurice avec rage ; il ne sera pas dit que je n'aurai pas connu l'ivresse du baiser d'une femme !... A moi le bonheur ! à moi ton amour ! dussé-je te briser dans ces bras dont tu veux

l'arracher !

— Ah ! vous êtes infâme ! s'écria Héloïse, luttant contre l'insensé qui ne l'entendait plus. Je vous hais ! voulez-vous encore que je vous maudisse !...

— Je t'aime ! répéta le malheureux en délire.

— La mort ! la mort ! plutôt mille fois !

S'arrachant de ses bras par un suprême effort, elle fuit ; il la poursuit. Eperdue, haletante, les cheveux épars, elle s'approche de la table et saisit le poignard que Maurice y a laissé. Il jette un cri, s'élançant pour le lui arracher ; mais, soit que dans sa précipitation il ait poussé la main de la jeune femme, soit qu'à bout de force elle ait préféré la mort à l'outrage, le fer pénétra dans son sein et le sang jaillit sur Maurice.

Le malheureux s'arrêta, l'œil fixe et hagard ; il vit Héloïse chanceler et tomber mourante à ses pieds. La raison lui revient, il s'enfuit saisi d'horreur, il s'élança hors de la chambre, hors de la maison, poursuivi par l'image d'Héloïse sanglante et morte.

Il gagna la montagne, et erra en poussant de sourds gémissements. Vingt fois il chancela sur le bord des abîmes et vingt fois il échappa à la mort, comme si Dieu, dans sa colère, eût voulu prolonger ses souffrances. Le jour vint sans apporter de calme au tumulte de ses sens, sans rassurer ses esprits troublés par la terreur. Il continuait à marcher sans but, tantôt descendant à perdre haleine, tantôt s'arrêtant comme s'il eût entendu derrière lui un bruit étrange, et reprenant sa course, les cheveux et les habits en désordre, la figure décolorée par ses chutes sur les glaciers, et répétant avec une angoisse déchirante : Je l'ai tuée ! je l'ai tuée !...

Et cependant, quoiqu'il eût marché toute la nuit, toute la matinée, il semblait qu'il eût tourné dans un cercle infernal qu'il n'avait pu franchir, car le soleil n'était pas au milieu de sa carrière, lorsqu'il se retrouva dans la vallée, à quelques pas de la demeure de son oncle.

Comme il était dans un chemin couvert qui conduisait directement à la maison, il s'arrêta, le front baigné de sueur ; trois personnes venaient à lui. Avant qu'elles eussent pu l'apercevoir, il se jeta derrière la haie. Les personnes s'approchèrent ; il reconnut la voix de Marthe. La pauvre femme, tout en larmes, reconduisit M. et Mme de Tourville, jeunes mariés, leurs voisins.

— Mais, disait M. de Tourville, qui donc peut avoir commis ce crime ?

— Madame, depuis qu'elle a repris ses sens, s'obstine à ne pas le nommer elle est si bonne !... Mais, voyez-vous, on ne m'ôttera pas de l'idée que c'est

M. Maurice. Le proverbe ne ment pas : méchant comme un bossu.

— Mais quel motif ?

git d'escroqueries, d'abus de confiance et de faux, a motivé, de la part du parquet du chef-lieu du Loiret, l'envoi de mandats et de commissions rogatoires, en exécution desquels deux individus connus à la Bourse par leurs spéculations sur les chemins de fer ont été arrêtés. »

— Le Journal de la Somme, qu'on expédiait, il y a peu de jours, au nombre de 600 exemplaires, dans l'arrondissement de Montdidier, s'est vu renvoyer 15 numéros d'un bourg seul, de Rosières, et le mot *refusé* était écrit de la même main sur tous les numéros. Le journal n'émet aucune supposition; mais comme on ne peut admettre que quinze électeurs d'un bourg où le candidat ministériel compte à peine quelques adhérents aient renvoyé le journal de l'opposition, ce journal élève des soupçons qui ne nous semblent pas invraisemblables.

Nouvelles Etrangères.

HAÏTI.

Les avis de Haïti par le Trent, qui a apporté la malle des Antilles, vont jusqu'au 25 juin. Nous apprenons par cette voie qu'à la demande de notre consul général, le nouveau président, le général Riché, dont les bonnes dispositions envers la France ne se sont pas démenties, a donné satisfaction à notre consul, et a accordé à M. Dubrac une indemnité, comme réparation des dommages qui lui avaient été causés et de son expulsion violente du territoire de la république.

Voici les conditions que notre consul général, M. Levavasseur, avait présentées au gouvernement haïtien :

1° L'indemnité de 5,000 gourdes (13,000 f. environ) pour mauvais traitements infligés au sieur Dubrac sera payée intégralement.

2° L'indemnité pour dommages-intérêts sera admise en principe, mais pourra subir une réduction demandée par le général haïtien et consentie par le consul général de France, qui autorise M. Lartigue à accepter une réduction dont le maximum ne pourra dépasser le chiffre de 10,000 gourdes (26,000 f.).

3° Les ministres haïtiens, par une lettre convenable écrite au nom du président d'Haïti, inviteront le consul général de France à reprendre ses fonctions.

4° Un salut de vingt-cinq coups de canon sera tiré par le fort National au moment où le consul général de France, entrant dans le port, aura dépassé le fort de l'Ilet. La frégate la Thétis, sur laquelle le pavillon français flottera en tête du mât de misaine, répondra coup pour coup à ce salut.

5° Le consul général de France sera reçu à son débarquement par une députation du gouvernement haïtien et conduit par elle à l'hôtel du gouvernement. Le chef de cette députation devra être d'un rang égal à celui de consul général, c'est-à-dire avoir le grade d'officier général. »

Ces demandes ont été accordées par le président, et toutes les difficultés entre la France et Haïti se sont trouvées aplanies; M. Levavasseur, après avoir fait sa rentrée au Port-au-Prince le 16 juin, a arboré de nouveau sur le consulat le pavillon national, qui a été salué de vingt-cinq coups de canon.

ESPAGNE.

On écrit de Pampelune :

« Le conseil de guerre s'est réuni extraordinairement dimanche dernier, à trois heures et demie du soir, pour juger les individus arrêtés à la suite de la découverte d'une conspiration dans cette ville, et est resté en séance jusqu'au lendemain à trois heures du matin. »

« Il a prononcé la peine de dix ans de présides contre un marchand de Pampelune et contre deux sergents de la garnison, celle de deux et quatre ans de la même peine contre d'autres sous-officiers. »

« Enfin le conseil de guerre a envoyé en quartel, sur divers points du royaume, pour un temps qui varie de un à deux ans, un commandant de cavalerie, un agent de police et trois habitants de Pampelune. »

« M. le duc de Cadix, fils aîné de l'infant don Francisco, se dispose à quitter Pampelune, où il est en garnison, pour se rendre à Madrid, où il doit assister à la fête de Sainte-Christine. »

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg :

« La capitale est en proie en ce moment à une maladie qui n'est pas précisément le choléra, mais qui n'effraie pas moins les esprits. »

« L'empereur est très irrité à cause de la guerre contre les Circassiens, qui a coûté cette année 50,000 hommes, ce qui rend nécessaire une nouvelle levée. On annonce que la prochaine campagne commencera avec 160,000 hommes, et que l'on enverra sur les lieux de l'artillerie de gros calibre. »

TURQUIE.

On lit dans le Morning-Chronicle du 24 juillet :

« Le différend entre la Turquie et la Perse, qui attendait depuis si long-temps une solution, vient enfin d'être terminé. Mohanna ou le golfe Persique sera rendu à la Perse. La Turquie gardera le Sandjak de Solmaniek. »

La Gazette d'Augsbourg du 21 juillet donne la nouvelle suivante :

« La ratification du traité de commerce et de navigation récemment

conclu entre la Porte-Ottomane et la Russie est arrivée de Saint-Petersbourg, et dans quelques jours l'échange aura lieu. A cette occasion, Reschid-Pacha a reçu la décoration de l'ordre de l'Aigle-Blanc en brillants. »

CHINE.

Le commissaire chinois Keying, de retour de son inspection provinciale, a adressé à l'empereur un mémoire dans lequel il exprime le vœu que l'importation de l'opium soit rendue légale, moyennant paiement des droits.

Le gérant responsable, B. MURAT.

MAISON D'ACCOUCHEMENT tenue par M^{me} JEUNET née THOMAS, sage-femme jurée, élève de la Maternité de Lyon, rue des Bouqueters, n° 1, au 2^{me}, en face le Pont-de-Pierre. Elle accouche gratuitement les indigentes, saigne, vaccine, prend des pensionnaires et traite les maladies des femmes et des enfants. — Consultations de midi à quatre heures. — Un médecin est spécialement attaché à l'établissement.

Le sieur COQUAIS, de Lyon,

8, Rue Saint-Côme, au grand 8,

Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour tout le service de table et de limonadier.

COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Couverts de 1 fr. à 7 fr.

Au retour des grandes chaleurs qui occasionnent si souvent la chute de la chevelure, nous pensons être fort utile à nos lecteurs en leur recommandant l'emploi de la Pomme de l'illustre Dupuytren, préparée par M. MALLARD, pharmacien à Paris.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

A VENDRE DE SUITE Un Fonds d'épicerie.

S'adresser à M. Morellon, chapelier, rue des Fossés, n. 18, à la Croix-Rousse. (788)

A LOUER DE SUITE Appartement indépendant

de quatre pièces, avec alcove, boisé et parqueté, caves et grenier, rue de la Reine, 5, au 1^{er}, maison Poncet. — S'y adresser. (775)

VERNIS COMMUN.

Noir de fumée... 50 centimes le kilogramme.

Essence... 50 »

pour vernis noir et peinture extérieure pour fer, bois et pieux.

Passage de l'Hôtel Dieu, 7. (785)

CAPITAUX A PLACER

DISPONIBLES SELON LES BESOINS,

Pour association avantageuse, industries ou fonds de commerce offrant garantie et bénéfice.

S'adresser franco à M. Verset, rue du Bât-d'Argent, 12. (806)

FONDS DE CAFÉ

A céder de suite.

Cet établissement de premier ordre, situé sur la place des Terreaux, et dans une position des plus avantageuses, vient d'être réparé à neuf. Il possède un matériel considérable. Une pompe dessert le laboratoire. Sa clientèle lui assure de très bons bénéfices. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, billardier, rue du Bois, n. 29. (1448)

PROCÉDÉS RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires sont prévenus que le paiement du dividende du 1^{er} semestre 1846 aura lieu, à partir du 1^{er} août prochain, chez MM. Jean Bontoux et C^e, banquiers, port Saint Clair, n. 19, sur la présentation des titres. (1447)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

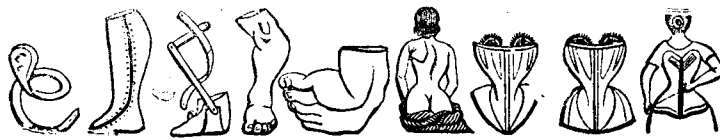
Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50. à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitavecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5742)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cutler, med. en chef de l'hop. des Vénériens aussi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques, maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr. 05 et le traitement moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

A VENDRE Bon Fonds d'Auberge.

Il existe depuis onze ans; il est très achalandé et situé sur une place de Lyon. Bail de six ans. Loyer de 340 fr. On donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M^{me} Damas, rue Bodin, n. 25. (778)

AVIS.

On demande pour tenir un comptoir une dame qui fasse un versement de 5 à 6,000 f. On lui donnera garantie et un appointement raisonnable. (802)

S'adresser, le matin de neuf heures à midi, chez M. Bory, rentier, quai de la Baleine, n. 20, au 4^e.

A VENDRE BELLE USINE

pleine activité et d'un bon revenu, située dans un bon quartier de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Martin, quai d'Orléans, n. 27, au 3^e. (783)

SYSTÈME ALEX. FICHET, MÉCANICIEN.

A PARIS, RUE RICHELIEU, 77.

A LYON, PLACE DU CONCERT,

AUX SERRURIERS,

Sur l'importance de leur profession et comment elle a été conçue.

De tous temps la profession de serrurier a été de première nécessité, puisqu'elle a pour but de mettre en sûreté ce que possède la classe honnête.

Quand la société, dans son enfance, n'avait pour habitation que des cabanes sans fermeture, il existait comme aujourd'hui deux classes bien distinctes : l'une, laborieuse et prévoyante; l'autre, ennemie du travail, voulant acquiescer sans peine.

Cette dernière pénétra dans les cabanes, s'empara du bien d'autrui, et fit sentir la nécessité de remplacer les cabanes par des maisons, ce qui offrit plus de sûreté. A ces maisons on fit des portes et des fenêtres; à ces portes il fallut des ferrures et des fermetures; c'est alors que l'on conçut la profession de serrurier.

Que demandait-on aux hommes de cette profession? Qu'ils fissent des fermetures complètement à l'épreuve des malfaiteurs, que la supériorité d'intelligence leur fût acquise d'une manière incontestable, que les voleurs, malgré toutes leurs études, tous leurs efforts, ne pussent jamais les trouver en défaut; voilà ce qu'on a demandé aux serruriers, voilà ce qu'ils ont promis, mais cet engagement a-t-il toujours été respecté?

N'a-t-on pas souvent inspiré à l'acheteur une confiance funeste en lui recommandant des serrures et des fermetures qui ne présentent aucune garantie réelle, et, par cela même, n'a-t-on pas laissé l'honnête homme sans défense contre la hideuse industrie des voleurs? Oui, quand on demandait aux hommes de cette profession qu'ils fussent ingénieurs pour la classe inoffensive contre les voleurs, ils n'ont toujours été que marchands de serrures seulement.

Relevons l'honneur de la serrurerie, proscrivons les fermetures qui ne présentent aucune sûreté. Signalons au public les vices des fermetures, ensuite démontrons leur inefficacité en opérant l'ouverture, et dans cette lutte contre les malfaiteurs, assurons-nous un triomphe constant par la supériorité de nos ouvrages, par l'infaillibilité de nos moyens de fermeture.

Alors la serrurerie aura repris, parmi les professions, un rang digne du noble but qu'elle se propose. (6257)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acrés ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.